



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 4

Troyes, le lundi 30 janvier 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 58 excès de vitesse ;
- 8 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 6 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 10 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 5 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 14 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 9 faits de refus de priorité ;
- 30 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 15 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mercredi 1 ^{er} février - matin	Avenue des Lombards - Troyes
Mercredi 1 ^{er} février - matin	D671 Buchères / Bar-sur-Seine
Mercredi 1 ^{er} février - matin	D960 Lesmont / Soulaines-Dhuys
Jeudi 2 février - après-midi	Avenue Gabriel Deheurles - Rosières-près-Troyes
Jeudi 2 février - après-midi	RD442 Saint-Flavy
Samedi 4 février - matin	D78 Sainte-Maure / Villacerf
Dimanche 5 février - matin	D610 (rocade)

Carte des auto-écoles

Une carte nationale officielle des auto-écoles vous permet de sélectionner celle adaptée à votre profil d'apprentissage à la conduite.

Le label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » créé par arrêté du 26 février 2018 permet aux usagers d'identifier immédiatement une école de qualité. Toutes les écoles de conduite et les écoles associatives peuvent prétendre au label.

Carte en ligne : <https://autoecoles.securite-routiere.gouv.fr/#/>



Message de prévention



Carte des auto-écoles

La carte nationale officielle des auto-écoles vous permet de sélectionner celle adaptée à votre profil d'apprentissage à la conduite. À partir du lieu de son choix, plusieurs critères permettent au futur apprenti d'affiner la sélection de l'école de conduite adaptée à la préparation à l'examen du permis de conduire selon son mode d'apprentissage, les critères de qualité de l'enseignement ou le mode de financement :

- catégories du permis de conduire : permis auto (catégories B - B1), permis moto (catégories A1, A2), permis poids lourds (catégories BC, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE) ;
- type d'auto-écoles : associatives, traditionnelles, en ligne ;
- modes d'apprentissage : conduite accompagnée, conduite supervisée ;
- taux de réussite de l'auto-école et la moyenne pour chaque département ;
- financement : permis à 1 euro par jour.

Le label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » créé par arrêté du 26 février 2018 permet aux usagers d'identifier immédiatement une école de qualité. Toutes les écoles de conduite et les écoles associatives peuvent prétendre au label.

<https://autoecoles.securite-routiere.gouv.fr/#/>

catégories du permis de conduire



Permis auto
Catégories : B -B1



Permis moto
Catégories :A1-A2



Permis poids lourds
Catégories : BE-C1-C1E-C-CE-D1-D1E-D-DE



Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

@Prefete10 @Prefetaube @Prefet_10 aube.gouv.fr